

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **6 avril 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 48

Nombre de conseillers absents à la séance : 6

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 14

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Nadine BRUEL, Elise BRUGIERE, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Frédéric SERAGER), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Michel BAISSAC (représenté par Bernadette GINEZ), Yvette BASTID (représentée par Dominique LAVIGNE), Elisa BASTIDE (représentée par David LOPEZ), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Bernard BERTHELIER (représenté par Pierre MATHONIER), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Jean-Louis PRAX (représenté par Michel COSNIER)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Jean-François BARRIER, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Louis ESTEVES, Chloé MOLES

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2023_045 : FINANCES / AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022

Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

Conformément aux dispositions des instructions budgétaires et comptables M14 et M4, et dès lors que les Comptes Administratifs et de Gestion ont été approuvés, il est possible de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2022 du Budget Principal et des Budgets Annexes de l'Eau, de l'Assainissement, du Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés, du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), des Campings Communautaires, des Transports Urbains, de l'Aéroport et du Centre Aquatique de façon à permettre la reprise de ces différents résultats dans les Budgets Primitifs 2023.

Il est à noter que le Budget Annexe des Zones d'Activités Économiques créé au 1^{er} janvier 2017 est un budget dit « lotissement » pour lequel le résultat de fonctionnement doit obligatoirement être remis à zéro au terme de l'exercice via des opérations d'ordre. Le résultat généré par chaque zone apparaît ainsi uniquement dans la section d'investissement et il n'y a donc pas lieu pour ce budget de définir une affectation de son résultat.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de se prononcer immédiatement après l'examen desdits Comptes Administratifs et d'arrêter l'affectation des résultats des différents budgets susvisés.

A titre d'information, il convient de souligner que le résultat budgétaire consolidé de la CABA s'élève à 8 573 691,94€. Les règles comptables n'imposent qu'une affectation obligatoire minimale assise uniquement sur le besoin de financement négatif de chaque budget. Le cumul des montants constatés à ce titre au sein du Budget Principal et des Budgets Annexes correspond à la somme de 1 101 164,96 €. Cependant, il est proposé d'affecter une somme totale de 4 300 000 €, soit très au-delà du minimum susdit en situation consolidée, ce choix permettant de renforcer significativement le financement des dépenses d'investissement 2023.

La répartition détaillée des affectations, budget par budget, est développée dans le dispositif qui suit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'affecter les excédents de fonctionnement 2022 de la manière suivante :

Budget Principal :

Affectation au financement de la section d'investissement (R/1068) à hauteur de 2 500 000 €

Reprise en report à nouveau (R 002) de 1 593 690,67 €

Budget Annexe de l'Eau :

Affectation au financement de la section d'investissement (R/1068) à hauteur de 800 000 €

Reprise en report à nouveau (R 002) de 506 865,48 €

Budget Annexe de l'Assainissement :

Affectation au financement de la section d'investissement (R/1068) à hauteur de 1 000 000 €

Reprise en report à nouveau (R 002) de 691 029,01 €

Budget Annexe du Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés :

Reprise en report à nouveau (R 002) de 727 608,88 €

Budget Annexe du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi :

Reprise en report à nouveau (R 002) de 38 768,68 €

Budget Annexe des Campings Communautaires :

Reprise en report à nouveau (R 002) de 105 491,44 €

Budget Annexe des Transports Urbains :

Reprise en report à nouveau (R 002) de 81 487,82 €

Budget Annexe de l'Aéroport :

Reprise en report à nouveau (R 002) de 429 899,79 €

Budget Annexe du Centre Aquatique :

Reprise en report à nouveau (R 002) de 98 850,17 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_045-DE



Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.